



La Croix-Valmer



COLLECTE DES DÉCHETS PROFESSIONNELS



QUAND ? COMMENT ?

Sortir - **15 MN AVANT** - vos cartons, palettes et contenants en respectant les jours et horaires de collecte.

Les cartons doivent être **APLATIS, VIDÉS** de leur contenu et **NON SOUILLÉS**.



PÉRIODES / FRÉQUENCES

	OCT - FEV	MARS / AVRIL / SEPTEMBRE	MAI - JUIN	JUILLET - AOUT
CARTONS - 10h -	Mardi / vendredi	Lundi / mercredi / vendredi	Lundi au vendredi	Lundi au samedi
	JUIN / SEPTEMBRE		JUILLET - AOUT	
PALETTES CAGETTES - 8h -	Lundi / mercredi / vendredi		Lundi au vendredi	
	TOUTE L'ANNÉE			
HUILES - 8h -	2 ^{ème} et 4 ^{ème} vendredi			

UNE QUESTION ? Vos Ambassadrices du Tri

04 94 96 06 68 - contactdechets@cc-golfedesainttropez.fr

www.cc-golfedesainttropez.fr



Informations complémentaires



Huiles alimentaires



La Communauté de Communes du Golfe de St Tropez **propose** sur votre commune, **la collecte des huiles alimentaires pour les professionnels, en porte-à-porte.**

Pourquoi ?

Ces huiles ne doivent pas être éliminées à travers le circuit des ordures ménagères résiduelles. (Règlement Sanitaire Départemental).

De fait, il est **STRICTEMENT INTERDIT** :

- ⇒ de les déposer sur les points de regroupement,
- ⇒ de les jeter dans les conteneurs à ordures ménagères,
- ⇒ de les vider dans les égouts,

Le **Code Pénal prévoit des amendes** concernant « l'abandon d'ordures, déchets, matériaux ou autres objets » pouvant aller jusqu'à 1 500€.

Comment ?

- ⇒ **Inscription auprès de ALLO DECHET au 04 94 96 06 68,**
- ⇒ Des bidons de 20 litres sont distribués par le prestataire de la Communauté de Communes, le Groupe Pizzorno Environnement,
- ⇒ Lors de la collecte le prestataire procédera à un échange entre des bidons d'huile usagée et des bidons vides.

Recyclables

Emballages à déposer **EN VRAC**, vides et écrasés dans les conteneurs jaunes.



Verres

Bouteilles, pots et bocaux en verre à déposer **EN VRAC** dans les conteneurs verts.



Ordures ménagères

À déposer dans les conteneurs bordeaux dans des sacs fermés. Les sacs déposés au sol sont interdits et ne sont pas collectés par le prestataire.

